

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 53 » »	*	2 » 48 » soir.

**Train de marchandises régulier :** (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

**Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.**

Cahors, 25 Juillet.

### Discours de M. de Marcère à Maubeuge.

M. le ministre commence par remercier ses vœux de l'accueil à la fois si magnifique et si cordial qui lui est fait dans l'arrondissement d'Avésne. Il en est ému, il en est fier, parce qu'il sait que ces témoignages, les habitants ne les donnent pas à qui n'a pas su mériter leur estime.

Il en est heureux, parce qu'il y trouve une preuve nouvelle que le contrat passé il y a plus de huit ans entre les électeurs et lui n'a rien perdu de sa force, qu'il subsiste en son entier, sans que personne puisse se reprocher d'en avoir méconnu les clauses.

Le ministre espère qu'il en sera longtemps ainsi, et on peut compter que rien ne viendra relâcher les liens d'estime et d'amitié qui l'unissent aux habitants de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Avésne.

Pourquoi, d'ailleurs, changerait-il de sentiments ? Il a trouvé dans ce pays les vertus politiques qu'il prise le plus, la dignité personnelle le goût de la liberté, l'horreur de la licence, l'habitude du travail et une perpétuelle activité tournée vers l'amélioration en toutes choses.

Où, dans ce pays industrieux et riche, on aime la liberté et on sait la pratiquer. Les hommes s'y tiennent debout sans hauteur. Ils savent maintenir leurs droits sans négliger de remplir les devoirs qui leur incombent ; ils ne refusent jamais à la chose publique le sacrifice de leurs intérêts, et ils possèdent au plus haut degré cette science des transactions, sans laquelle, il faut le dire, il n'y a pas de vie politique possible. Ne sont-ce pas là les vertus d'une nation républicaine ?

Le ministre a longuement et souvent réfléchi aux conditions morales que doit remplir un peuple qui prétend se gouverner lui-même. Il reste convaincu que, parmi ces conditions, celles qui s'imposent avec le plus d'énergie sont le respect de la légalité et le sentiment de la justice. C'est là ce que Montesquieu entendait par vertu, mobile propre, selon lui, aux Républiques.

Par le respect de la légalité, les peuples se procurent l'ordre, sans lequel tout gouvernement ou pour mieux dire toute société est impossible. Par le sentiment de justice, ils empêchent que la loi puisse jamais devenir oppressive. C'est l'esprit de justice, en effet, qui introduit dans les lois et dans les rapports humains, l'esprit de tolérance mutuelle, cette grande protection des minorités, ce frein que les majorités s'imposent à elles-mêmes pour modérer leur triomphe.

Dans les pays libres, les gouvernements sont les premiers serviteurs de la loi. Inexorables pour quiconque cherche à violer la première des lois, c'est-à-dire la constitution, ils s'appliquent à apporter dans la vie ordinaire tous les ménagements nécessaires et propres à rallier ceux dont les opinions diffèrent de celles de la majorité, car personne, bien entendu, ne rêve une société dans laquelle tout le monde pensera de la même façon.

Il arrive parfois que, dans une République que l'orateur demande la permission de placer

dans une contrée lointaine, il arrive parfois que des citoyens, sous prétexte de liberté, croient pouvoir se donner carrière, méconnaître les lois et appliquer leurs conceptions particulières à la masse. Les Républiques de ce genre ne vivent pas, elles ont déjà vécu, tuées par l'anarchie et l'esprit de révolte. Ce sort, le ministre croit pouvoir l'affirmer, n'attend pas notre République.

Les libertés municipales, par exemple, sont celles qui passionnent le plus la France, et dans cette contrée surtout, dans ce pays des communes, on y est fortement attaché. Mais plus la vie municipale est intense, plus il est nécessaire qu'elle soit réglée et contenue par le respect de la légalité. C'est à la seule condition de se maintenir strictement dans les limites de leurs droits que les communes pourront se mouvoir librement dans l'ensemble de l'organisation nationale.

S'il en était autrement, on retarderait pas à voir se réaliser cette vieille allégorie des membres et de l'estomac dont les sages se servaient pour détourner les vieux Romains de l'anarchie.

Le faisceau des forces de la patrie se rompra sous tant d'efforts individuels, et cette puissance de concentration incalculable que le travail de plusieurs siècles nous a donnée, disparaîtrait promptement, pour faire place à l'émiettement et à l'impuissance.

Est-ce à dire que le ministre veuille tenir les communes en tutelle ? A Dieu ne plaise ! Entre être autonome ou esclave, il y a de la place pour vivre librement. Cette vie de liberté communale, l'orateur la désire pour la France, dans la mesure où elle ne compromet pas l'unité française.

Après les questions municipales, les questions religieuses sont peut-être celles qui passionnent le plus les esprits et causent les plus sérieux embarras.

L'orateur croit qu'il serait sage de s'en occuper le moins possible. Elles ne devraient relever en réalité, que de la conscience humaine. Mais comment les passer sous silence, quand nous les trouvons mêlées aux questions d'enseignement ?

L'orateur en parlera donc, mais il affirmera que s'il est impossible, et même contraire au droit, d'exiger l'unité de l'enseignement, une nation sage a le devoir d'attendre des maîtres de la jeunesse l'unité de la direction morale imprimée à ces jeunes cerveaux. L'Etat, selon l'orateur, manquerait à ses devoirs s'il tolérait que, sous prétexte de liberté d'enseignement, on pût préparer les jeunes générations à la guerre contre les institutions légales, les tendances et les besoins de la patrie commune.

Mais M. le ministre ne veut point s'attarder à traiter cette vaste question de l'instruction, si complexe. Il se borne à indiquer à quel prix selon lui, les questions religieuses pourront n'être pas une cause de trouble dans l'Etat et un motif de discorde entre les citoyens. C'est au prix de la plus grande tolérance mutuelle. La République, pour vivre grande et prospère, ne doit ni opprimer ni troubler les consciences.

L'orateur sait bien que l'application même la plus large de cette doctrine n'empêchera pas certaines gens de crier à l'oppression.

Mais il faut faire son devoir, pratiquer la justice et rire des plaintes qui ne sont pas justifiées.

Le ministre examine ensuite les questions commerciales et industrielles, et, à propos des grèves d'Anzin, prononce des paroles d'apaisement.

Puis reprenant la thèse principale de son discours, il en revient à dire que les idées de justice, de légalité pénètrent de plus en plus les esprits.

Il ne faut pas d'ailleurs, lui prêter des idées trop naïves, ni croire qu'il rêve la fin du plus léger dissentiment entre Français. Il n'ignore pas, en effet, que les partis ont conservé des états-majors considérables dont les intérêts personnels expliquent, sans les justifier, les persistantes espérances.

Mais il sait que tous ses chefs ont déjà perdu un grand nombre de leurs partisans, et que les soldats divers de ces armées différentes commencent à se demander dans quel but on les met en mouvement, et si on ne les fait pas se battre contre leurs propres intérêts en les poussant à combattre un gouvernement qui ne repousse personne, qui ne demande qu'une adhésion sincère à ceux qui veulent le servir.

La France ne se déjugera pas, et bientôt, lorsqu'elle aura à constituer définitivement le Sénat, elle voudra, dédaigneuse des conseils intéressés des partis, fortifier la République en constituant une Assemblée résolue, comme elle, à maintenir les institutions républicaines.

### Grève d'Anzin.

Valenciennes, 23 juillet.

Les membres de la régée de la Compagnie d'Anzin se sont réunis, hier, à une heure de l'après-midi.

Il a été décidé que les membres de la régée adresseraient aux ouvriers mineurs une communication leur déclarant qu'aussitôt que le travail aura été repris partout, les réclamations des grévistes seront examinées avec le soin le plus bienveillant.

On a beaucoup exagéré le nombre des individus arrêtés depuis le commencement de la grève. Il s'élevait hier à 63 personnes, dont plusieurs ont été arrêtées dans la journée.

Les craintes qu'on avait pour Denain ne s'étant pas réalisées et une légère amélioration se manifestant à Haveluy, on se prend à espérer que les ouvriers des autres fosses finiront par reprendre peu à peu leur travail.

Rien n'est changé à la situation. Aucun désordre n'est survenu. Tous les ouvriers continuent à travailler à Denain. M. Girard, le nouveau député élu, a fait une visite hier matin à Denain. Il s'est entretenu avec les ouvriers qui sont descendus ensuite dans la fosse, sans héssitation.

Partout ailleurs le travail n'a pas repris, sauf cependant à Haveluy, où sur 400 ouvriers, 250 sont descendus dans la fosse hier matin.

### La guerre civile greffée sur la grève

Pour les impérialistes, que n'a point dégrisés la capitulation de Sedan, tous les moyens sont bons.

Voici en quels termes, à l'occasion de la grève d'Anzin, le *Petit Caporal* excite criminellement à la guerre civile :

Celui qui étouffe crie inconsciemment : *De l'air !*

L'ouvrier qui meurt de faim crie naturellement : *L'Empereur !*

D.-H. BRUMAIRE.

Vaine excitation !

Ce n'est pas ce cri que pousse et que pousse l'ouvrier qui manque de travail ou qui proteste contre l'insuffisance de son salaire.

L'ouvrier, encore dans la vigueur de l'âge, n'a pas oublié, qu'à peine l'Empire restauré en 1852, « l'Empereur » arrachait le laboureur à son champ et l'artisan à son atelier pour les envoyer, en 1854, périr en Crimée, et, en 1859, mourir en Italie.

Qu'est-ce que la France avait à gagner, et qu'est-ce qu'elle a gagné à prendre parti pour les Turcs contre les Russes et pour les Italiens contre les Autrichiens ?

Ce qui est malheureusement certain, c'est que beaucoup d'ouvriers y ont perdu les uns la vie, les autres la santé.

Lorsque le travail s'est partout ralenti, non-seulement en Europe, mais même aux Etats-Unis, qu'est-ce que « l'Empereur » pourrait y faire pour lui rendre son essor ?

Est-ce qu'il dépendrait de lui de faire que l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, la Russie cessassent d'écraser la consommation, conséquemment le travail, sous le poids d'armements qui n'ont plus de limite que le chiffre des hommes valides ?

De 1852 à 1859, en sept années, « l'Empereur », pour l'unique plaisir de guerroyer avait fait, sans rien qui les légitimât, deux guerres qui ont coûté la vie à deux cent mille Français et grevé de deux milliards d'emprunts notre budget déjà trop lourd.

De 1871 à 1878, en sept années pareillement, la République s'est-elle passé la fantaisie coûteuse d'aucune guerre, d'aucune armée ?

— Non. La République n'a eu qu'une pensée et qu'un soin : panser et cicatriser les plaies faites à la France par l'Empire et l'Empereur.

L'ouvrier le sait. Charlatans qui signez *Brumaire*, n'osant signer *Deux-Décembre*, taisez-vous donc, ne fût-ce que par pitié pour l'Empire et l'Empereur, dont, mélencontreux amis, vous êtes les plus cruels ennemis.

Emile DE GIRARDIN.

### Manifestation en Italie

Un mouvement, qui s'étend de plus en plus et semble vouloir devenir général, a été récemment organisé en Italie « pour affirmer les droits sacrés de la patrie sur les provinces de langue italienne encore sous la domination de l'étranger », notamment le Trentin méridional et Trieste, provinces qualifiées pour la circonstance du nom d' « Italia irredenta » ou « Italie non affranchie ». Un grand meeting a déjà

en lieu à Naples, au théâtre Sannazzaro, et il s'en prépare d'autres dans la plupart des grandes villes, à Rome, à Florence, à Milan, à Gènes, à Plaisance, à Revenne, et sur une foule d'autres points. Cette agitation, qui se propage aux cris de : « Vive Trente et Trieste ! » est un résultat du désappointement qu'a causé aux Italiens la paix de Berlin.

Rome, 22 juillet,

Hier, dimanche, le meeting annoncé pour protester contre les décisions du congrès de Berlin et pour la revendication de Trieste et de Trente a eu lieu à midi au Politeama, sous la présidence de Menotti Garibaldi.

Quatre ou cinq orateurs y ont pris la parole et ont qualifié, en se servant des termes les plus violents, la conduite du comte Corti à Berlin. Un des orateurs a dit qu'il ne fallait pas compter sur l'Allemagne; elle ne nous donnera jamais Trieste, a-t-il dit, car elle la veut elle-même.

Tous les orateurs ont conclu à l'inévitabilité de la guerre.

Un ordre du jour, affirmant énergiquement le droit des Italiens soumis à l'étranger d'être réunis à la mère patrie a été voté à l'unanimité.

La foule s'est séparée aux cris de : Vive Garibaldi! Vive Trieste et Trente! et Vive la guerre!

On a fort applaudi une dépêche de Garibaldi conseillant aux Triestins et Trentins de gagner la montagne et de s'y défendre.

Hier soir une nouvelle manifestation a eu lieu.

Au moment où la musique jouait sur la place Colonna, des cris de : Vive Trieste! à bas l'Autriche! se sont fait entendre. La foule a voulu se rendre à la place de Venise et au Corso, à la résidence de l'ambassadeur d'Autriche pour continuer la manifestation; mais la police est intervenue et a dispersé les manifestants. Un parti se forme pour provoquer de plus en plus l'agitation, mais on a pu le voir hier au soir, le gouvernement ne tolérera pas que cette agitation dégénère en manifestations hostiles à une puissance amie.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE

M. Diffre, procureur-général à Agen, est nommé procureur général à Toulouse, en remplacement de M. Vaulogé, nommé procureur général à Rouen.

M. Preux, procureur général à Riom, est nommé procureur général à Agen, en remplacement de M. Diffre.

Dimanche, 21 juillet, a eu lieu dans le canton de Figeac (Est), l'élection d'un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Rozière qui avait donné sa démission pour entrer au Conseil général.

M. Vival, avoué, républicain, a été nommé à une majorité de plus de deux cents voix.

La grêle tombée dans la nuit du 22 au 23 a ravagé les récoltes et principalement les tabacs et les vignes.

Albas, dans le *causse*, Caillac, le bas Parnac, Douelle, Pradines, Marcués, Labéraudie, Espère, St.-Henri, Regourd, Larroque, le Montat, Cours, auraient été dévastés. Lnzsch, Camy, la plaine de St.-Mary, bien qu'enclavés dans les territoires atteints, n'ont pas souffert. Les pertes sont considérables. De nombreux planteurs sont déjà venus demander à l'administration des tabacs la permission d'arracher leur récolte.

Samedi, 27 du courant, à 9 heures précises du matin, aura lieu, dans la Maison des Petits-Carmes, la distribution solennelle des prix. Cette cérémonie sera présidée par Monseigneur l'Évêque de Cahors.

On prête aux ministères des travaux publics l'intention de faire pour les conducteurs des ponts-et-chaussées ce que le ministre de l'instruction publique fait pour les instituteurs. Dans chaque département on choisirait les conduc-

teurs les plus capables, et on leur faciliterait les moyens de venir séjourner pendant quinze jours ou trois semaines à Paris pour visiter l'Exposition.

Une circulaire du directeur des poste et télégraphe annonce l'ouverture de cours de télégraphie destinés à initier les employés des postes à cette partie du service qu'il sont tenus de connaître, par suite de la fusion des postes et des télégraphes.

Par contre, les employés de l'administration des lignes télégraphiques devront suivre des cours spéciaux organisés pour eux à la poste.

Les employés des postes et des télégraphes seront obligés de prendre, en dehors de leur travail, le temps de suivre ces cours spéciaux.

On nous écrit de Paris :

Monsieur le directeur,

Nous avons le regret de vous faire part de la mort de notre très regretté compatriote et ami, le docteur Gustave Lamoure.

Après avoir brillamment terminé ses études au lycée de Cahors, M. Lamoure était venu à Paris suivre les cours de la Faculté de Médecine. Apprécié de ses maîtres, et aimé de ses disciples, il n'avait pas tardé à réaliser les espérances qu'avaient fait naître ses succès antérieurs. Il était docteur depuis six mois à peine, et il avait obtenu, grâce à ses travaux spéciaux, la place d'interne à l'asile de Ville-Evrard; enfin, M. le ministre de l'intérieur venait de l'élever, malgré son jeune âge, au grade de médecin dans un asile d'aliénés, quand la mort l'a subitement enlevé à tous ses succès et à toutes nos sympathies.

Il avait fait toute la journée une chaleur torride: le docteur Lamoure va se baigner; la corde, à l'aide de laquelle il apprenait à nager, casse; on court, on appelle, on plonge inutilement... Deux heures après, on retrouvait son cadavre parmi le limon de la Marne... Ainsi, cette existence, tout entière de labeur et de courage, à la veille d'obtenir enfin le prix des privations endurées et des travaux accomplis, était brisée sans retour!

Aussi, il fallait voir les nombreuses couronnes déposées sur le cercueil de notre ami. L'Etat lui-même et la ville de Paris avaient fait les frais du service funèbre.

Le docteur Lamoure, pendant sa trop courte carrière, avait su se concilier l'estime et l'affection de tous.

(Ses amis).

Le corps du docteur Lamoure a été transporté à Prayssac, son pays natal. La population s'est rendue à la gare désireuse de s'associer tout entière au deuil immense de la famille.

Concours agricoles de Gourdon.

La Société agricole et industrielle du Lot, aux termes de son programme publié par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 6 mai 1878, a tenu à Gourdon, le 22 et le 23 juillet ses concours de bestiaux et de labourage.

Les animaux que l'on y avait conduits venaient des points extrêmes du département, malgré les craintes que pouvait faire prévoir une température élevée chez certains d'entre eux maintenus à l'état de stabulation permanente la plus grande partie de l'année.

C'est dans l'espèce porcine que l'on a pu observer, cette année, une quantité exceptionnelle de sujets améliorés par le type anglais Newleicester et Yorkshire; Aussi le Jury a-t-il cru devoir répartir, dans cette catégorie certaines primes non décernées dans les autres, afin de récompenser, d'une manière spéciale, des animaux dont personne ne peut contester les avantages qu'ils procurent pour les usages domestiques comme pour le numéraire qu'ils laissent entre les mains des engraisseurs.

L'affluence des visiteurs était considérable, grâce à la cour des Frères de la doctrine chrétienne qui se prête si bien à ce genre d'exhibition, et à la foire qui, se tenant le même jour, n'avait pu qu'augmenter le nombre des connaisseurs qui s'y étaient donnés rendez-vous.

Les opérations de labourage qui ont eu lieu le lendemain à Braysse, chez Mlle Capmas, ont paru également intéresser les cultivateurs; car, malgré la pluie qui semblait s'être mise de la

partie, les personnes qui désiraient s'instruire au point de vue de la pratique des labours, n'ont abandonné le champ du concours qu'à la fin des opérations.

Malgré la sécheresse de la saison et la cohésion du sol, le champ a été vigoureusement entamé par les attelages de race de salers aux formes sveltes et un peu osseuses, mais d'une solidité remarquable aux travaux des champs.

Les charrues de la Société ont su y faire bonne contenance; toutes ces Dombasle, mises en mouvement, ont soutenu leur réputation méritée, l'habileté des champions de l'agriculture ayant su déjouer la résistance d'un sol des plus rebelles au moment de l'épreuve.

M. le sous-préfet de Gourdon, président d'honneur de ces concours, en rehaussait la solennité par sa présence; il a su, au moment de la distribution des primes, tant dans la cour des Frères qu'au champ de Braysse, trouver, dans un court entretien, quelques paroles bien senties et qui ont été religieusement écoutées.

Il a fait ressortir les avantages de ces luttes pacifiques qui profitent à tous, et dont les bienfaits après les malheurs que nous avons subis relèveront nos désastres et nous assureront l'avenir.

Après ces allocutions, la liste des lauréats a été proclamée ainsi qu'il suit :

- Taureaux.
- 1<sup>re</sup> prime Néant.
  - 2<sup>e</sup> — de 120 fr. à M. Jargeau de St-Pantaléon.
- Vaches pleines ou suitées.
- 1<sup>re</sup> prime de 120 fr. à M<sup>me</sup> de Fontenilles de Soucirac.
  - 2<sup>e</sup> — de 100 fr. à M. Bergougnoux du Vigan.
  - 3<sup>e</sup> — de 80 fr. à M. Laguarrigue du Vigan.
  - 4<sup>e</sup> — de 70 fr. à M. Jargeau de St-Pantaléon.
  - 5<sup>e</sup> — de 60 fr. à M. Borne de Soucirac.
  - 6<sup>e</sup> — de 50 fr. à M. Touriol de Gourdon.
- Verrats.
- 1<sup>re</sup> prime de 50 fr. à M. Borne de Soucirac.
  - 2<sup>e</sup> — de 40 fr. à M. Mazet de Gourdon.
  - 3<sup>e</sup> — de 30 fr. à M. Tocaven du Vigan.
- Truies portières.
- 1<sup>re</sup> prime de 60 fr. à M<sup>me</sup> de Fontenille, de Soucirac.
  - 2<sup>e</sup> — de 50 fr. à M. Vargues de Souillaguet.
  - 3<sup>e</sup> — de 40 fr. à M. Denis de Gourdon.
  - 4<sup>e</sup> — de 35 fr. à M. Constans de Gourdon.
  - 5<sup>e</sup> — de 30 fr. à M. Bonnet de Gourdon.
  - 6<sup>e</sup> — de 25 fr. à M. Bergougnoux du Vigan.
- Béliers.
- Prime unique de 40 fr. à M. Laparra de Calamane.
- Labourage.
- 1<sup>re</sup> prime de 40 fr. à MM. Fauchié de Gourdon.
  - 2<sup>e</sup> — de 30 — Laurié, de Gourdon.
  - 3<sup>e</sup> — de 30 — Roudié de Labast.-Mar.
  - 4<sup>e</sup> — de 25 — Courtiol de Gourdon.
  - 5<sup>e</sup> — de 20 — Courtujouls de Souill.
  - 6<sup>e</sup> — de 20 — Fauchié de Gourdon.
  - 7<sup>e</sup> — de 20 — Delchié de Souillaguet.
  - 8<sup>e</sup> — de 20 — Borne de Soucirac.
  - 9<sup>e</sup> — de 20 — Laurié de Gourdon.
  - 10<sup>e</sup> — de 15 — Bouloire de Gourdon.
  - 11<sup>e</sup> — de 15 — Delcamp du Vigan.
  - 12<sup>e</sup> — de 15 — Laborie du Vigan.
  - 13<sup>e</sup> — de 15 — Borne de Soucirac.
  - 14<sup>e</sup> — de 15 — Laurent de Soucirac.
- Instruments perfectionnés.
- Prime unique de 25 fr. à M. Courtujouls de Souillaguet.

CONCOURS DE POULINIÈRES ET POULICHES

Par arrêté du Préfet du Lot, en date du 5 juillet 1878, le concours public de poulinières et pouliches de demi-sang, aura lieu, cette année, dans les villes et aux dates ci-après, savoir :

Gramat. — Le lundi 26 août, à huit heures du matin.

Figeac. — Le mardi 27 août, à midi.

Cahors. — Le mercredi 28 août, à deux heures du soir.

La commission d'examen, unique pour les trois concours, sera composée: de l'inspecteur général des haras ou du directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, président; du commandant du dépôt de remonte d'Agen et de trois membres dénommés ci-après, choisis par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

M. Jules Caviolle, président de la Société agricole et industrielle du Lot.

M. Robert Calmon, propriétaire au Sol del Pech.

M. Duphénieux, membre du conseil général et maire de Cajarc.

Suppléant: M. Rey, docteur-médecin, vice-président de la Société agricole et indus-

trielle du Lot.  
Adjoint avec voix consultative: M. Laur, vétérinaire, conservateur de la société agricole et industrielle du Lot.  
Le total des primes accordées par l'Etat et par le département s'élève à 8,450 fr.

ARMÉE TERRITORIALE. — SOCIÉTÉ DE TIR.

M. le ministre de la guerre, pénétré de cette grande vérité que nous ne pourrions arriver à un résultat sérieux que si tout Français valide est capable de se servir d'un fusil avec précision et de produire par son tir un effet utile, fait tous ses efforts pour propager et répandre dans toute la France des sociétés de tir. En conséquence, par une circulaire ministérielle récente, il engage les colonels commandant les régiments territoriaux à organiser partout des sociétés de tireurs, et il offre de faire à ces sociétés des avantages très-sérieux, tels que la fourniture gratuite d'armes de guerre fusils et révolvers, dont les réparations et l'entretien seraient au frais de l'Etat. Il offre de donner dix-huit cartouches par tireur et de fournir au prix coûtant les cartouches supplémentaires, sans compter les primes qui seraient données lors des concours de tir aux meilleurs tireurs de la société.

Voilà Toulouse qui nous donne l'exemple par la fondation d'une société dont le noyau est formé du 133<sup>e</sup> régiment territorial.

Nous savons qu'à Montauban l'intention de M. le lieutenant colonel du 132<sup>e</sup> territorial et du corps d'officiers de ce régiment, est de se réunir pour procéder à une création de ce genre, qui aura d'excellents résultats.

Nous ne saurions qu'applaudir à cette fondation et nous nous ferons un plaisir de prêter le concours de notre publicité à cette œuvre nationale et patriotique, qui fonctionne déjà si bien dans plusieurs villes du nord de la France.

Nous croyons utile d'insister pour faire comprendre l'utilité, la nécessité patriotique d'une telle institution. Aujourd'hui, par suite de la nouvelle organisation militaire tous les Français sont soldats; cette mesure qui, d'après l'esprit de la circulaire ministérielle, s'applique spécialement à l'armée territoriale, doit s'étendre à tout le monde et tout homme, quel que soit son âge, à un puissant intérêt à patronner une pareille œuvre.

(Courrier de Tarn-et-Garonne).

Etude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, avoué-licencié à Cahors, maison Vincens, pépiniériste, rue de l'Evêché.

VENTE ET ADJUDICATION

A SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Fixée au dix août prochain jour de samedi, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant procès-verbal de Duc, huissier à Cahors, en date des douze et treize avril mil huit cent soixante-dix-huit, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date du vingt-deux avril dernier, les dits procès-verbal et dénoncé d'icelui transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre avril 1878, volume 73, numéros 38 et 39.

Les immeubles réellement saisis. A la requête de Joseph Valat, fils, marchand de bestiaux, habitant et domicilié de la ville de Montcuq, ayant constitué M<sup>e</sup> Louis Bousquet, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors ou il demeure.

Au préjudice d'Antoine Piboulés, surnommé Boubet, cultivateur, domicilié à la Trebasse, commune de Cieurac, canton de Lalbonque, pris comme débiteur, et sur la tête de Jean Douce ou Doussé, cultivateur, demeurant audit lieu de la Trebasse, commune de Cieurac et d'Antoine Paganel, cultivateur, domicilié au Poujout, commune du Montat, ces deux derniers pris comme tiers détenteurs.

Ont été vendus et adjugés en trois lots, le vingt juillet courant à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal le même jour vingt juillet courant, enregistré expédié et signifié aux avoués poursuivant et adjudicataire. Ledit Douce ou Doussé, assisté de M<sup>e</sup> Jules Billières, avoué près ledit tribunal civil de Cahors, qu'il a constitué aux fins de la surenchère ci-après, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors ou il demeure.

A déclaré surenchérir du sixième en sus du prix le deuxième lot desdits biens portés au placard annonçant ladite vente et y désigné comme suit :

Article troisième.

Une vigne sise au lieu de la Traverse ou Trévesse, commune de Cieurac, formant le numéro 200 du plan cadastral, section D, de ladite commune de Cieurac, d'une contenance de vingt-quatre ares dix centiares, deuxième et troisième classe et d'un revenu de deux francs dix-sept centimes.

Article quatrième.

Une pâture sise au même lieu, formant le numéro 421 desdits plan et section, d'une contenance de neuf ares vingt-six centiares, deuxième classe, d'un revenu de vingt-trois centimes.

Article cinquième.

Une terre sise au lieu dit, formant le numéro 290 desdits plan cadastral et section, d'une contenance de dix-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares troisième et quatrième classe, d'un revenu de vingt-un francs.

Article sixième.

Une pâture sise au lieu de Lacquet, formant le numéro 824 desdits plan et section, d'une contenance de dix-neuf ares quatre-vingt-huit centiares, deuxième classe, d'un revenu de cinquante centimes.

Article septième.

Un bois situé au même lieu, formant le numéro 823 desdits plan et section, d'une contenance de six ares trente centiares, cinquième classe, d'un revenu de douze centimes.

Article huitième.

Une maison sise au même lieu, formant le numéro 420 desdits plan et section, sixième classe, d'un revenu de quatre francs cinquante centimes.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée, ayant sa porte d'entrée à l'aspect du midi et une croisée au couchant. Le toit de la maison est à deux combles d'eau. Elle est couverte en tuiles canal. Elle est contiguë à la propriété dudit Douce. A la maison est adossée une grange ne formant qu'un seul et même article avec la maison.

Cette grange est couverte en tuiles canal et son toit est à deux combles d'eau.

Au midi se trouve une porte d'entrée à deux ouvrants. Le patus de la maison et de la grange est d'une longueur de seize mètres environ sur six mètres de largeur; au devant de la maison et de la grange, du côté du midi se trouve un patus, sol ou aire. A côté de la maison est une vieille bâtisse consistant en trois murs et une vieille étable sans toit, à côté de cette étable se trouve un four couvert en tuiles canal. Au levant de la grange sont deux cabanes en pierres servant d'étables. La grange, l'étable, le four, la vieille bâtisse et les deux cabanes ne sont pas portés à la matrice cadastrale de la commune de Cieurac; leur construction remonte à près de trente ans.

Tous ces biens sont portés au cadastre sur la tête dudit Douce qui les joint et les exploite; il en est propriétaire comme les ayant acquis dudit Piboulès, suivant acte retenu le quatorze octobre 1876 par M. Agar, notaire à Cahors. Ils seront vendus sans garantie de contenance et aux charges, clauses et conditions d'un cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Cahors ou l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, le dix août prochain jour de samedi à l'heure de midi, pardevant et à l'audience publique du tribunal civil de Cahors, chambre des criées au palais de justice de cette ville.

L'adjudication de ce deuxième lot aura lieu sur la nouvelle mise à prix résultant de la surenchère dont s'agit à la somme de huit cent quarante francs en sus des charges, ci..... 840 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront sous peine de déchéance requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné :

Cahors, le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant,  
J. BILLIÈRES.

Bourse de Paris

Cours du 25 juillet.

Rente 3 p. %.....	76 90
— 3 p. % amortissable.....	83 90
— 4 1/2 p. %.....	108 00
— 5 p. %.....	113 90

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 24 juil.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.165 »	3.160 »
Crédit foncier.....	847 50	850 »
Orléans-Actions.....	1.170 75	1.168 75
Orléans-Obligations.....	356 50	355 »
Suez.....	760 »	758 75
Italien 5 %.....	74 65	73 90

Nous avons annoncé l'apparition et le successeur de la nouvelle édition illustrée de **l'Histoire d'un Crime**. La première série à 50 centimes d'un beau livre de Victor Hugo est aujourd'hui en vente. Elle ne contient pas moins de douze gravures qui font revivre les scènes et les actions de la funeste nuit du 22 décembre : — le Crime, par Scott; le Guet-Apens, par Bayard; Charras déchargeant ses pistolets, par Bayard; les Fiacres des commissaires, par Scott; les Biographies de l'Imprimerie nationale entre deux généraux, par Vierge; le Commandant Meunier arrachant ses épaulettes, par Lix; l'Enlèvement du quai, par Baze, par Brion; les Affiches du Coup d'Etat, par Bayard; — les portraits de Morny, Maupas, le colonel Espinasse, le général Le Flô, par Gilbert.

ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-GÉRY

A CAHORS. (Suite et fin).

On a récemment trouvé dans cette église une caisse sépulcrale en pierre et un autre objet que l'on a cru être un petit baptistère (1).

L'appareil moyen employé dans la construction de cette église, est en pierre de grès, de la qualité du grès des Cadourques. Des fouilles exécutées dans l'ancien théâtre romain de Cahors, connu depuis longtemps sous le nom de Cadourques, ont mis à découvert la poussière de grès travaillé sur place et les ornements des roues qui avaient servi à emporter les matériaux utilisés par les nouveaux architectes, tant pour les constructions de l'église de St-Géry, que pour celles de la Cathédrale de Cahors qui appartient au XIV<sup>e</sup> siècle et dans laquelle se voient des matériaux et des sculptures qui, primitivement, ne furent pas ouverts pour elle (2).

Terminons par quelques renseignements concernant cet ancien monument et ses dépendances.

Les Dominicains dits Jacobins ou Frères-Prêcheurs, introduits à Cahors en 1226, furent logés à l'église de St-Géry par Guillaume de Cardaillac évêque de Cahors et Dantéjac, secrétaire de la Cathédrale, et plus tard, évêque lui-même de ce diocèse.

Le dernier curé de l'ancienne paroisse de St-Géry, en 1791, était l'abbé Pontié (3).

L'emplacement qui est actuellement occupé par le square Fénelon et l'allée qui y fait suite, était anciennement le cimetière des pauvres. Le grand cimetière se trouvait donc entre l'église de St-Géry, le couvent des Cordeliers et l'établissement des Jésuites, et était distinct de celui qui existait près et à l'Est de cette église, où étaient inhumés les défunts de la classe aisée (4). Sur cette vaste place, le peuple de Cahors tenait ses réunions, surtout dans les moments d'effervescence populaire. Les étudiants de l'Université de Cahors y prenaient aussi leurs ébats. C'était donc le Pré aux Cleres de Cahors (5).

Ce cimetière est devenu l'unique champ de repos en 1790, après la suppression des autres cimetières de la ville. Enfin, en 1808, il fut abandonné et les inhumations se firent désormais hors de la ville.

Les bâtiments de St-Géry dans lesquels, par arrêté de la Société des Défenseurs de la liberté, à Cahors, en date du 21 juillet 1792, les religieuses de la Daurade, de Ste-Claire et de Ste-Ursule ont été révolutionnairement réunies aux chanoines régulières de St-Augustin, dites de St-Géry, qui y étaient établies depuis 1639, ont été vendus comme bien nationaux aux sieurs Amadien et Jean-Pierre Lamoulière, par adjudication devant l'Administration centrale du département, le 23 prairial an IV; ce dernier les céda au sieur Pouzergue, par acte passé le 6 janvier 1808, dans l'étude d'un prédécesseur de M. Fournié, notaire à Cahors et, enfin, les sieurs Amadien et Pouzergue les revendirent le 8 février 1811, au préfet du département, qui y fit établir un dépôt de mendicité.

Peu après la révolution de 1830, ces bâtiments furent acquis par l'Etat qui y installa le magasin actuel des Tabacs, et l'église fut désormais affectée au dépôt des ballots.

Dans le cours de l'année 1856, en faisant creuser le sol à l'intérieur du jardin, pour y établir les fondations du portail-charretier qui se trouve aujourd'hui entre la porte principale du magasin des Tabacs et la rue Combarieu, on découvrit d'abord, à la profondeur ordinaire, les fosses du cimetière qui avait servi aux inhumations jusqu'à l'année 1808; ensuite, immédiatement sous les fosses modernes, la pioche découvrit plusieurs tombeaux gallo-romains ou peut-être mérovingiens, ne portant aucune inscription et renfermant des squelettes entiers de sujets des deux sexes. On n'y trouva qu'une chevalière en cuivre, une boucle de baudrier ou de ceinturon en même métal et une autre bague très mince dont le chaton paraissait être en cristal de roche. Il est peut-être à regretter que ces objets, bien qu'ils parussent être sans valeur, n'aient pas été conservés; mais, du moins, ils témoignent de l'intérêt que retirerait peut-être l'archéologie, à faire découvrir ces antiquités tombeaux.

Le monastère de St-Amand paraît avoir été construit sur les débris de la basilique de St-Géry, en fait de quelques-unes des somptueuses demeures que les Francs de Théodebert avaient détruites. En effet, des mosaïques fort belles ont été trouvées, dans le cours de ces dernières années, à la profondeur de deux ou trois mètres, non seulement aux environs du magasin, dans les fouilles de l'hôpital et des maisons Piat et Richard, mais aussi dans celles qui ont été exécutées, de 1839 à 1843, dans le jardin du même magasin, pour y établir la puisarde qui se trouve au pied de la terrasse cultivée longeant le principal bâtiment de l'établissement.

Dans cette même période de 1839 à 1843, l'un des bas-côtés Nord de la vieille église tombant en ruine (il y en avait deux à cette orientation et un seul au midi), l'Administration des Tabacs envoya de Paris son architecte, M. Lacornée, avec mission de le démolir et d'élever à sa place un 1<sup>er</sup> étage où serait installée une grande salle propre au service spécial de l'établissement. Après avoir pris toutes les mesures nécessaires, cet homme de l'art laissa à M. Pinochet, architecte ordinaire du Magasin, le plan des travaux à exécuter, avec charge de direction et de surveillance. M. Pinochet affirme qu'on aurait pu conserver plusieurs parties précieuses de l'ancienne architecture, tout en atteignant le but pratique que l'Administration s'était proposé, qu'il en a fait l'observation à M. Lacornée, mais que celui-ci n'en avait tenu aucun compte et avait décidé que les parties dont il s'agit seraient sacrifiées. Il ne nous reste donc qu'à déplorer la perte de quelques portions de l'édifice, qui auraient sans doute fourni plusieurs autres sujets curieux et intéressants d'étude archéologique.

Munis de ces divers renseignements, nous avons procédé sur les lieux-mêmes à la description suivante des constructions qui subsistent encore, de cet ancien édifice.

Description de l'ancienne église de Saint-Géry de Cahors.

De la Basilica prima construite par St. Gery et consacrée en 642, il ne reste qu'un fragment de chapiteau en pierre de grès des Cadourques, et où l'on peut encore voir des feuilles d'acanthé ou plutôt d'olivier. D'après ce débris mutilé et presque informe, nous avons pu constater que le diamètre de la colonne qui le supportait était de 0 m. 50 c. (Planche VI, fig. 2).

Un bénitier, également en pierre de grès, de forme carrée, de 0 m. 80 c. de hauteur et de 0 m. 48 c. de côté, dont chaque face est gravée en creux de manière à former un encadrement à triple filet, a été enlevé de la Basilique et se trouve aujourd'hui debout dans le jardin. Une plante cultivée en rempli la cavité formant cuvette (Planche VI, fig. 3.)

Il ne reste aucune donnée pour établir le plan géométral, non plus que les dimensions de cet antique monument qui fut détruit dans la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle.

L'église actuelle, tout en pierre de grès qui est reconnu pour être de même qualité et de même nature que celui des Cadourques, est de deux styles : Roman du XI<sup>e</sup> et Ogival du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'église romane était à trois nefs et à trois absides, sans transept saillant. Les nefs sont divisées en trois travées séparées par des piliers à ressauts,

1. Le peu de largeur de sa cuvette démontre que ce n'était qu'un bénitier fort simple.
2. Art. Calvet, *Annuaire du département du Lot*, pour 1840.
3. C'était une petite paroisse dont le revenu n'était que de 800 livres, tandis que le revenu du curé de Bach était de 6,000 livres, celui de Saint-André de Cahors, de 1,500 livres, celui de St-Urcisse, de 900 livres. Celui de St-Laurent, n'était que de 500 livres.
4. Ce grand cimetière comprenait tout l'espace occupé aujourd'hui par les allées Fénelon, depuis la route alors royale de Toulouse à Paris (Emile Dufour, Commune de Cahors) et une partie du jardin actuel du magasin des Tabacs, comme nous le verrons plus bas.
5. Emile Dufour.

dans lesquels se trouvent engagées des colonnes dont la saillie est d'un sixième en plus de la moitié de leur diamètre. Ces colonnes à chapiteaux les uns simples, les autres riches (Planches 2 et 3) (1), supportent des arcs-doubleaux en retraite sur l'épaisseur du mur. La nef principale est à trois travées, dont deux sont voûtées à plein-cintre reposant sur un cordon saillant, à simple biseau. Ce cordon suit latéralement la longueur de la nef.

La travée en avant de l'abside principale est plus petite que les deux autres. L'abside du milieu se développait en forme allongée avec un fond demi-circulaire.

Les deux absides secondaires, moins profondes, se développaient aussi en forme allongée et se terminaient également par un fond demi-circulaire (Planche 1, fig. 1.)

Les voûtes et arcatures de cette église romane, présentent une ogive excessivement surbaissée, dont la pointe est à peine indiquée, exactement comme celles de la Cathédrale de Cahors, d'où nous concluons avec certitude que ces deux édifices ont été construits vers la même époque.

Cette église romane fut presque entièrement détruite dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle; il ne resta debout que les deux grandes travées de la nef principale avec leurs voûtes, ainsi que les murs de la petite travée dont la voûte s'était effondrée, et au XIII<sup>e</sup> siècle, on reconstruisit l'édifice, en en modifiant toutefois certaines dispositions, comme nous allons le dire.

La travée la plus petite fut percée latéralement des deux côtés, pour, de là, donner accès dans les absides latérales qui furent reconstruites en forme carrée. Dans le mur latéral de la baie produite par ce percement, quelques pierres du pays ont remplacé celles de grès que l'outil de l'ouvrier avait brisées.

La nouvelle voûte de cette travée est à nervures à boudins, ainsi que les formerets.

Les colonnes des nefs secondaires furent couronnées de chapiteaux plus élégants, à tailloirs à moulures (Planche VI, fig. 1). Sur ces colonnes se voient encore des restes de peinture disposée en chevrons alternativement rouge et jaune.

Les voûtes sont à nervures semblables à celles de la petite travée.

L'abside principale a été également reconstruite à forme carrée (Planche I, fig. 2). Les colonnes des piliers d'entrée furent exhaussées et des chapiteaux du XIII<sup>e</sup> siècle remplacèrent ceux qui manquaient.

Derrière l'autel, une large et haute fenêtre à trois baies ogivales, celle du milieu plus élevée que les deux autres, fut pratiquée jusqu'à la hauteur du formeret. Deux fenêtres de même dimension que la plus grande baie de celle du chevet, et du même style, furent percées dans les murs latéraux et la voûte fut construite d'après le style des deux absides secondaires.

Une excavation carrée contenant une piscine, fut creusée à 1 mètre de hauteur, dans le mur, du côté de l'Épître. La cuvette de cette piscine est circulaire; un trou y est ménagé pour l'écoulement dans le sol de l'eau du lavement des mains. Une excavation plus petite a été pratiquée dans la paroi intérieure de celle qui contient cette piscine, pour servir sans doute à y déposer les burettes.

Du côté de l'Évangile, une porte du même style que les fenêtres de l'abside principale, a été pratiquée dans le mur latéral, pour donner accès dans la sacristie.

Du même côté et à droite de la porte de la sacristie, une excavation ogivale de 0 m. 40 de profondeur et de 2 m. 00 de largeur, fut pratiquée pour y placer le sarcophage en marbre décrit par l'abbé de Fouilhac, lequel contenait le corps de St-Géry et dont la destruction commencée par les huguenots du roi de Navarre, en 1580, a dû être consommée à une époque qu'on ne peut faire remonter plus haut que la 2<sup>e</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons vu plus haut en citant un passage de la chronique de cet écrivain.

Aujourd'hui, il ne reste aucun vestige de ce précieux monument.

Dans la partie cintrée de cette excavation formant tympan et au-dessus de la place que le sarcophage occupait, on peignit la mort de Saint Gery. Il est éminemment regrettable que cette peinture qui présente tous les caractères de celles du XIII<sup>e</sup> siècle, n'offre pas plus de netteté, étant exposée aux fréquents frottements des ballots qui encombrèrent ce local, et nous devons nous estimer heureux d'avoir pu en relever quelques fragments; car il est malheureusement à peu près certain que, dans quelques années, elle sera complètement effacée (Planche IV).

Le mur dans lequel cette excavation existe, paraît avoir été tout couvert, jusqu'à une certaine hauteur, de peintures dont on retrouve, sous le badigeon, des restes à peine suffisants pour qu'on puisse les attribuer à la même époque que celles qui surmontaient le sarcophage.

Dans l'espoir d'en trouver d'autres, nous avons fait tomber le badigeon de l'intrados de l'arcature dont l'ouverture donne accès dans la petite abside méridionale et nous avons été assez heureux pour mettre à découvert des peintures à fresque représentant une suite ascendante de figures peints à mi-corps et que les palmes qu'elles portent font reconnaître pour des martyrs (Planche V).

L'enlèvement d'un peu de badigeon sur les murs de la chapelle de la même petite abside, nous a fait découvrir une ceinture noire, dite funéraire, haute de 0 m. 40, qui règne, à hauteur d'homme, sur tout le pourtour de la chapelle.

Un clocher quadrangulaire en briques, qui fut élevé sur les quatre piliers de la petite travée de la nef principale, ne possède aujourd'hui qu'un étage percé de chaque côté de deux ouvertures ogivales à arêtes moulurées.

Résumé.

Saint Gery (saint Didier, sanctus Desiderius), évêque de Cahors, mourut en 660 (662, suivant quelques chroniqueurs, 655, suivant Guillaume Lacoste), en Albigeois, son pays natal.

Il avait fait construire, à Cahors, une église qu'il fit consacrer en 642 et que l'auteur de sa vie qualifie de *Basilica prima*.

Il avait choisi, au côté droit de l'église, le lieu de sa sépulture et son corps y fut transporté de l'Albigeois, dans l'année même de son décès.

De cette première église qui fut détruite par les Sarrazins dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, il ne reste que deux objets en pierre de grès, qui sont un bénitier fort simple mais bien conservé et le débris de chapiteau figuré planche VI, fig. 2 et 3.

Une seconde église de style roman a été construite sur les ruines de la première, dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle. Elle se composait de trois absides demi-circulaires et de trois travées dont les deux plus grandes ont résisté jusqu'à ce jour avec leurs voûtes et arcatures, leurs colonnes et leurs chapiteaux à tailloirs à biseau (planches II et III), tandis que la voûte de la plus petite qui précède l'abside principale, ainsi que celles des nefs latérales et des trois absides, avaient été détruites dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle, ce qui ressort d'un acte de Raymond, comte de Toulouse, en date de l'année 1225 (2).

Les voûtes et arcatures de cette seconde église sont du même style que celles de la Cathédrale de Cahors.

Enfin, en 1226, les Dominicains furent logés dans ce qui restait du couvent dépendant de cette église et ce sont eux qui firent donner plus de profondeur aux trois absides, leur imposèrent la forme carrée et firent reconstruire, dans le style de l'époque, les voûtes des trois absides, celle de la petite travée du milieu du transept et celles des nefs secondaires.

De cette reconstruction, le double bas-côté du nord et la porte d'entrée à l'ouest n'existent plus.

1. Sur la page 457 du XXXII<sup>e</sup> volume des séances du Congrès archéologique de France (séance à Montauban et à Cahors, en 1865), l'un des chapiteaux figurés sur cette planche est reproduit comme provenant de l'église de Saint-Géry de Cahors.
2. *Exstat (sic. Exstat?) autem illa vetustissima structura fornice tenus composita (sic. composita?) namque superstructa, recentiori multo est opere, rescripto que Paschalis suo loco mandato commemoratur, nec non diplomate Ramundi comitis tolosani. Dato an. Ch. 1225. De quo ad eum annum agetur.* Cet acte de Raymond, comte de Toulouse, est daté de l'église de St-Didier et est relatif au fameux procès de la cloche entre l'Évêque et les consuls de la ville de Cahors. (Lacroix, page 30).

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès  
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie. crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**Maladies Chroniques**

vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

**On ne paie** les honoraires qu'à la guérison. Telle est la garantie donnée par le Docteur ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. — Par corresp. affranchir.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Informations financières, Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.

**2 Francs PAR AN**

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS  
UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Livret des Familles**

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le **LIVRET DE FAMILLE** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR**

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

**A PRAYSSAC (LOT)**

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charroi vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mahille de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse**

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle

PARIS.

**Eaux minérales de Miers**  
GARE DE ROCAMADOUR

**HOTEL CARBOIS**

A Alvignac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

**MALADIES DES FEMMES**

Guérison sans repos ni régime, par M<sup>me</sup> LACHAPELLE, maîtresse sage-femme. Les moyens employés, aussi simples qu'infaillibles, sont le résultat de longues observations pratiques dans le traitement de leurs affections spéciales, causes fréquentes et souvent ignorées de leur stérilité, langueurs, palpitations, débilités, faiblesse, malaises nerveux, maigreur, etc.

Consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries), à Paris.

**RHUMATISMES, GOUTTE**  
**NEURALGIES** guéris en 24 heures, souvent en 24 h. par le

**SALICYLATE DE SOUDE**  
**SCHLUMBERGER**

SEUL FABRICANT BREVETÉ  
Boîte, 3 fr. (2 à 3 boîtes p. une cure) 3 boîtes, 8 fr.  
GRAVELLE ET GOUTTE AIGUE  
guéris par le SALICYLATE de LITHINE  
Flacon de 60 Pilules : 5 fr.  
PASTILLES SALICYLÉES préviennent et guérissent Rhume, Angine, Grippe, etc. boîte, 2 fr.  
VIN, QUATE, GLYCÉRINE SALICYLÉES  
PRÉPARÉS PAR CHEVRIER, PHARM. DÉPOSITAIRE  
21, Faubourg Montmartre, Paris.  
Exiger marque Schlumberger, seule garantie de pureté.  
Dépôt dans les bonnes pharmacies

**LA NATIONALE**

Compagnie d'Assurances sur la Vie  
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT  
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 150 MILLIONS

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré  
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu  
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 42,843,352 fr.  
Arrérages payés aux Rentiers..... 142,266,147 fr.  
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 17,786,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénech, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planiol, à Souillac.

FRANCS 1.50

**PEAU DU VISAGE**

FRANCS 1.50

**LE LAIT ANTÉPHELIQUE**  
pur ou coupé d'eau, dissipe  
ROUSSEURS, HALE  
MASQUE DE GROSSESSE  
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ  
RIDES PRÉCOCES  
TEINT FARINEUX  
BOUTONS

Conserve la peau du visage claire et unie

Paris CLAUDES

21, rue de la Harpe, 21

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.  
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.



**PLUS de CHEVAUX COURONNES!!!** Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard) — Se trouve dans les Pharmacies.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	40 —
300 — .....	45 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

**A VENDRE**

Trois cents VOLUMES environ  
d'une Bibliothèque ecclésiastique  
de Pères de l'Eglise et autres.

S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

**A VENDRE**

EN BLOC OU EN PARCELLES  
**LE DOMAINE DE RÉVEILLON**

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

**A VENDRE**

**HARMONIUM**

PRESQUE NEUF,

Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris,

Prix : 400 francs.

Cet HARMONIUM a des sons magiques et très forts.  
S'adresser au bureau du Journal.  
On donnera toutes facilités pour le paiement.